

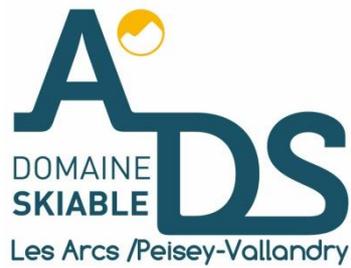
*Département de la Savoie
Commune de Bourg Saint Maurice
Arc 1800*

Examen au cas par cas Annexes 2 / 3 / 4 & 7

Elargissement de la piste du Belvédère.



Aout 2017



Sommaire

Annexe 2 : Plan de situation

Annexe 3 : Photographies du site

Annexe 4 : Plan du projet

Annexe 7 : Note environnementale

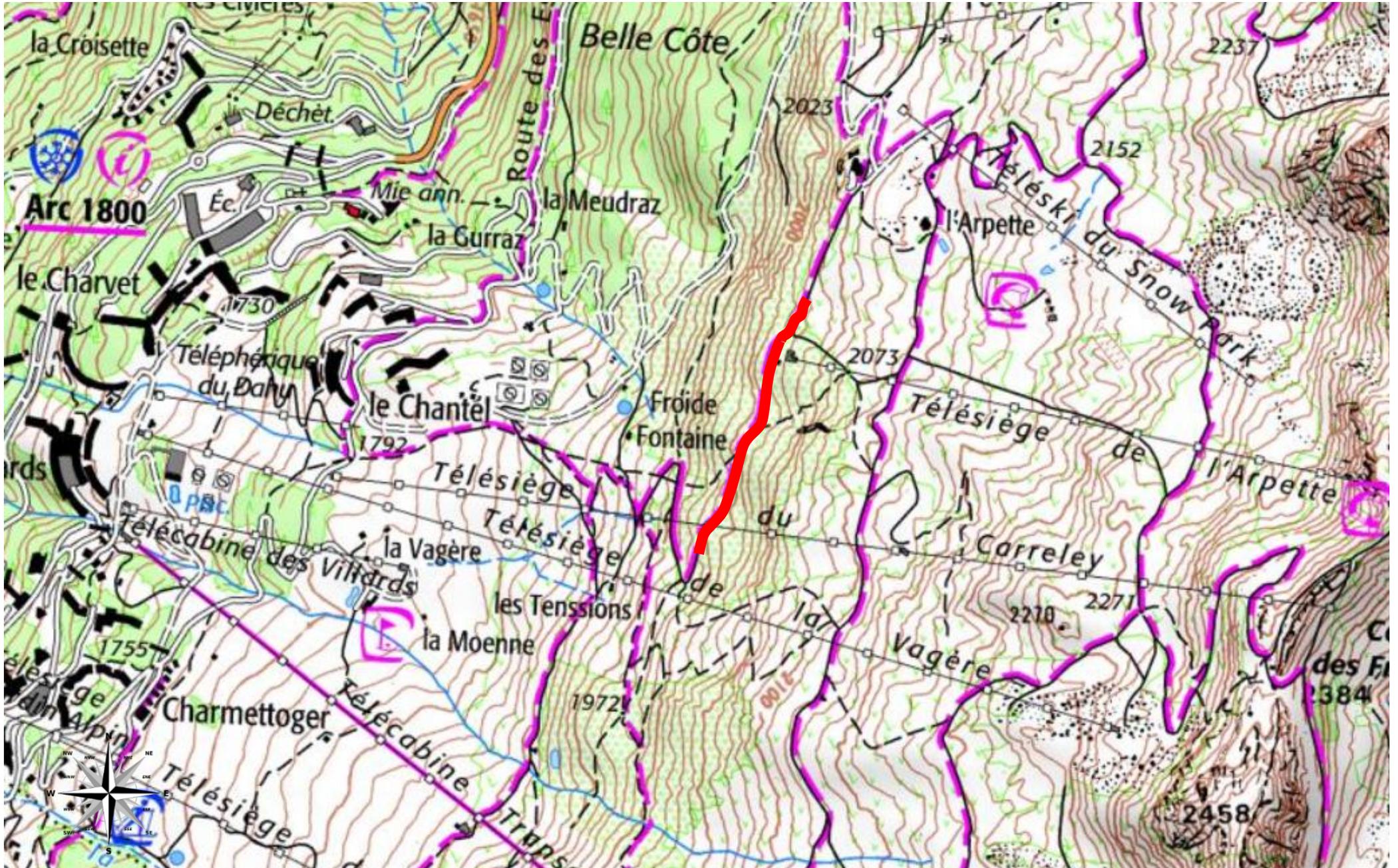
A Descriptif du projet

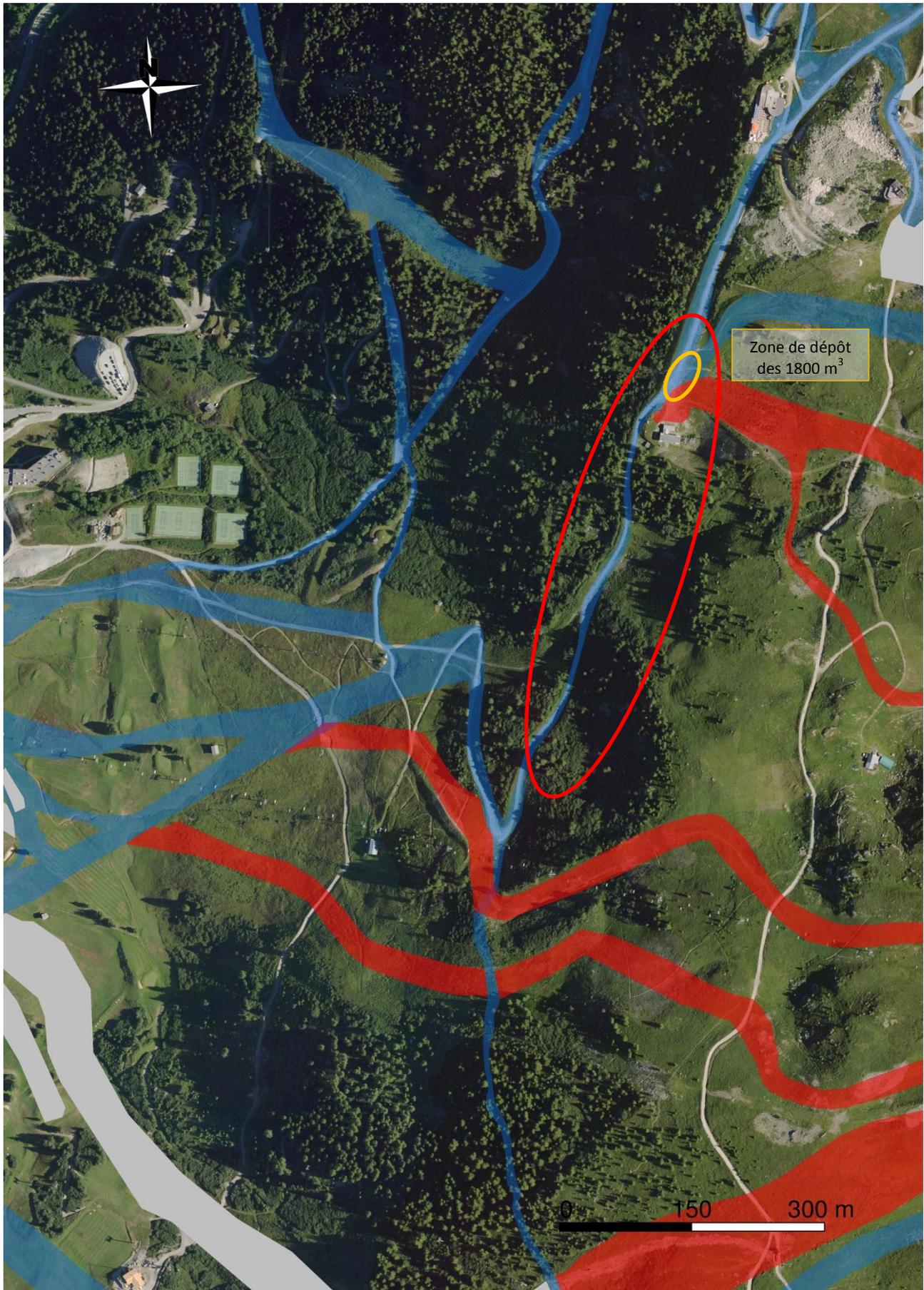
B Contexte environnemental

C Conclusion et synthèse des enjeux environnementaux

Annexe 2 : Plan de situation

Carte IGN





Annexe 3 : Photographies du projet

Photo en date du 6 Juillet 2017 – ADS L. TIXIER







Arbres à couper

Photo 3



Arbres à couper

Photo 4



Vue Hiver

Arbres à couper



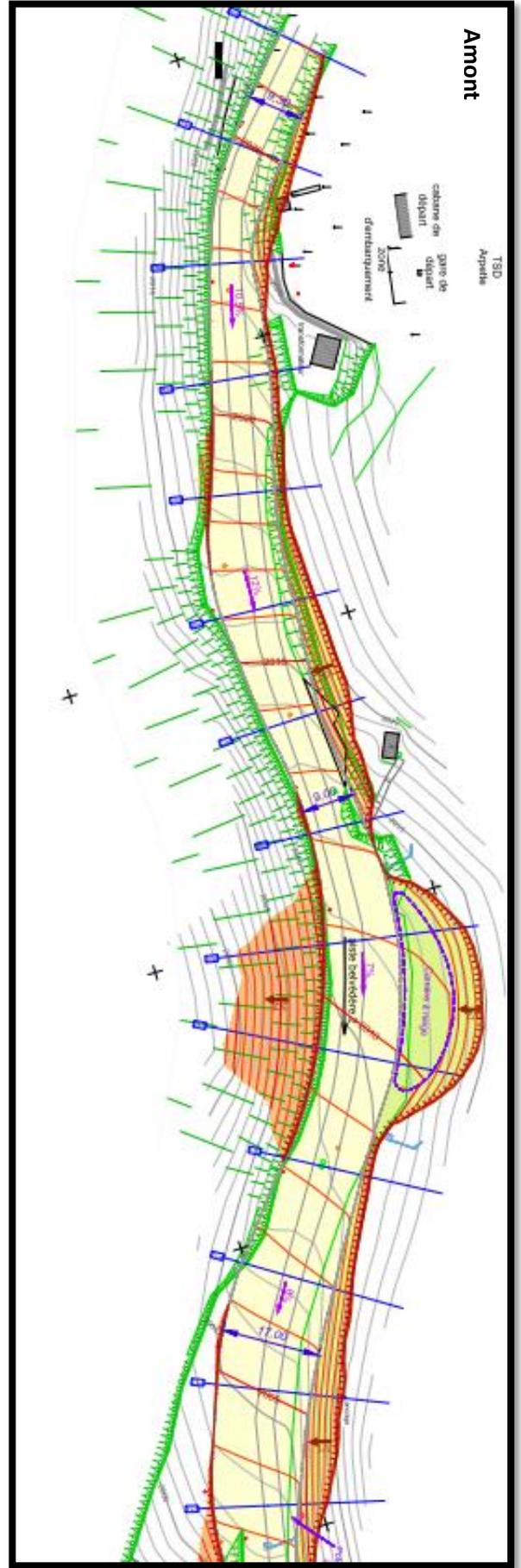
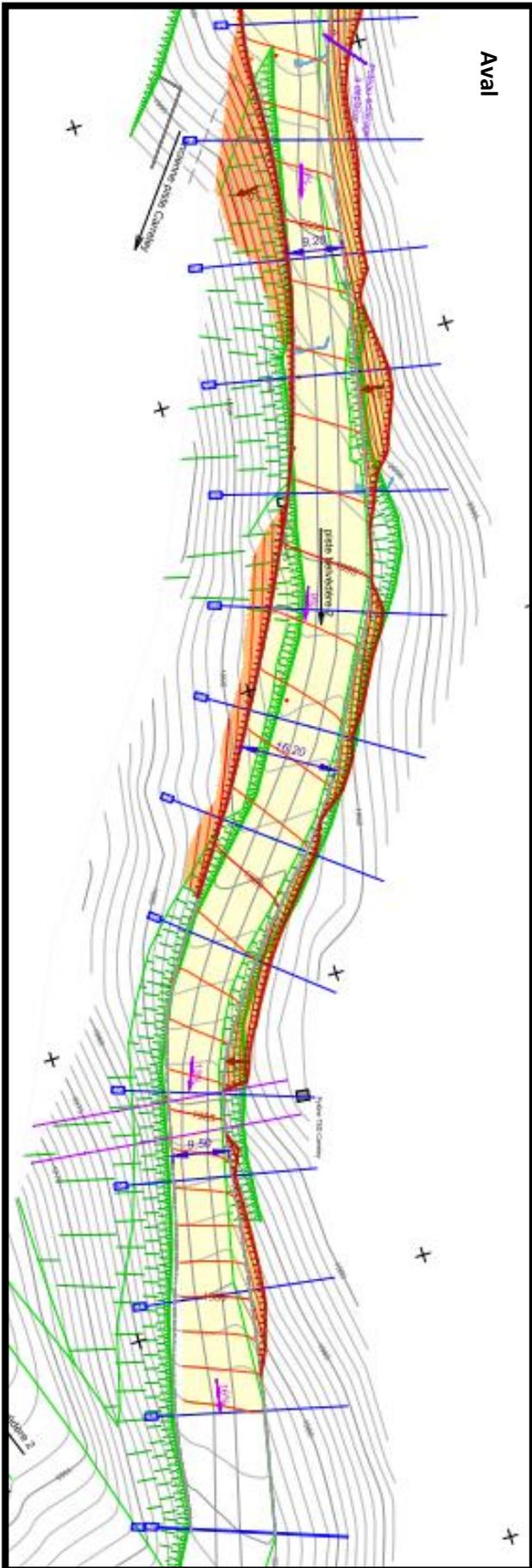


Photo 7



Photo 8

Annexe 4 : Plan du projet



Annexe 7 : Note environnemental

A. Descriptif du projet

✓ **Localisation du projet :**

Le site d'étude est situé en Savoie, dans la vallée de la Tarentaise, sur la commune de Bourg Saint Maurice. La zone à travailler est localisée sur le secteur d'Arc 1800 entre la gare de départ du télésiège de « l'Arpette » et le lieudit du « mur des tensions ».

✓ **Le Projet :**

La piste du Belvédère est une piste, débutante, de liaison et de retour station. De fait et de par sa visibilité, elle est prioritairement empruntée par les skieurs venants du secteur d'Arc 1600 ou du Col des frettes / Snow Park. Cette piste d'une largeur très modeste (7 à 13m) arrive à saturation.

Nous souhaitons donc procéder à des travaux d'élargissement de 3 à 4 m en déblayant une partie du linéaire coté amont et en remblayant ponctuellement le coté aval.

Le profil en long sera préservé au regard de la présence de nombreux réseaux sous la piste. Les affouillements ne dépasseront pas 2 m de hauteur.

⇒ **Données chiffrées :**

Altitude départ : environ 2020 m

Surface des terrassements : 0.88 Ha

Longueur de la portion de piste : 510 m

Déblais : 2900 m³

Altitude arrivé : environ 1970 m

hauteur déblais max : 1.98

Largeur : 9 à 16 m

Remblais : 2900 m³ dont 1100 in situ & 1800 au départ du TSD

Arpette

Aucun excédent en matériaux n'est à prévoir, le projet est à l'équilibre déblais/remblais. Une partie des matériaux seront régalez in situ et une autre partie au départ du TSD Arpette pour corriger une dépression. La zone départ Arpette situé 30 m à l'amont du projet est un plateau de piste terrassé par le passé sans enjeux environnementaux particulier.

Le projet ne prévoit pas d'agrandissement du réseau neige de culture qui équipe déjà la piste.

La piste sera végétalisée par les équipes d'ADS.

Processus Projet :

Le projet a été d'ores déjà étudié pour éviter tout impact sur les enjeux identifiés à proximité du projet, notamment grâce aux données fournis par l'observatoire du domaine initié en 2012. Afin de préciser ces données et d'identifier clairement les enjeux liées au projet, des visites complémentaires ont été réalisées. Le travail d'analyse des enjeux et de réflexions ERC réalisé est présenté dans la suite de ce document.

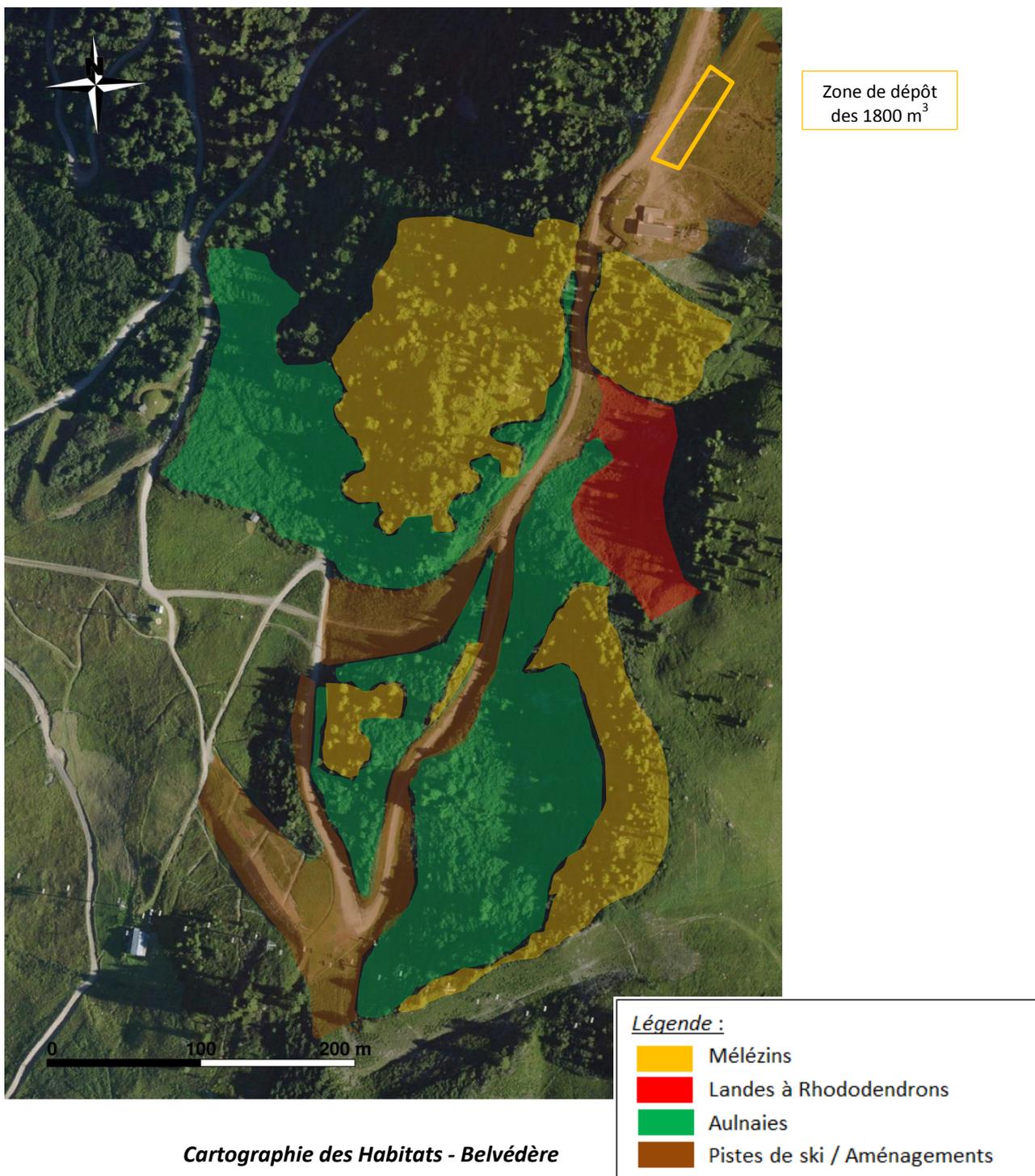
B. Contexte environnemental

✓ Le contexte géologique :

Le secteur d'étude est entièrement positionné sur une couverture morainique plus ou moins épaisse, recouvrant les schistes houillers de la zone briançonnaise externe. Ce schiste houiller (h4-5a sur la carte géologique N°727 de Bourg Saint Maurice) affleure çà et là sous forme de roches moutonnées ou d'escarpements rocheux.

✓ Le milieu naturel & Flore :

La cartographie ci-dessous présente les habitats rencontrés à proximité du projet.



Dans l'emprise directe du projet, aucun habitat n'est identifié comme étant communautaire, prioritaire ou protégé. La piste est majoritairement bordée par des aulnaies. Ces habitats pour la plupart communs dans les Alpes, ne présente pas d'enjeux écologiques majeures, hormis pour la Landes à Rhododendrons (Landes à Ericacées) qui peut abriter du Lycopodes des Alpes.

Afin de lever tous doutes nous avons prospecté la portion de lande en bordure de piste. Sur ce tronçon la lande est très dense et en cours de fermeture avec l'apparition çà et là d'aulnes vert (voir photographie ci-dessous). Sur une bande de 50 m en bordure de piste aucun pied de lycopode n'a pu être identifié.



Photographie secteur de Landes

Aucune zone humide n'a été identifiée en bordure du projet.

Environ 10 arbres (mélèzes et épicéas) situés dans l'emprise du terrassement seront coupés. Les arbres étant sur une parcelle communale, cette coupe bien que minime (400m²) fait l'objet d'un dossier de défrichement. Le dossier est en cours d'instruction auprès de la DDT (dépôt le 16/08/2017).

Les milieux en présence ne sont pas des habitats favorables aux espèces de bryophytes protégées.

L'impact sur les habitats peut être qualifié de faible.

✓ **La Faune & La Flore :**

Grâce à l'observatoire des Arcs, nous disposons à proximité, de données sur la faune et la flore. La carte ci-dessous présente la localisation d'un point d'écoute EFP pour l'avifaune et de station de Lycopodes des Alpes.



Le projet semble être un secteur propice à la nidification d'oiseaux diurnes. Ce groupe présente un enjeu particulier au regard du statut de protection de nombreuses espèces le constituant.

La liste des espèces suivantes a été identifiée à proximité du projet :

Nom Latin	Nom Vernaculaire	Statut de protection	Date de prospection
<i>Anthus trivialis</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit des arbres	Protégée	03/06/2014
<i>Carduelis flamma</i> (Linnaeus, 1758)	Sizerin flammé	Protégée	03/06/2014
<i>Corvus corone</i> Linnaeus, 1758	Corneille noire	Non protégée	03/06/2014
<i>Cuculus canorus</i> Linnaeus, 1758	Coucou gris	Protégée	03/06/2014
<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758	Pinson des arbres	Protégée	03/06/2014
<i>Nucifraga caryocatactes</i> (Linnaeus, 1758)	Cassenois moucheté, Casse-noix	Protégée	03/06/2014
<i>Oenanthe oenanthe</i> (Linnaeus, 1758)	Traquet motteux	Protégée	03/06/2014
<i>Parus ater</i> Linnaeus, 1758	Mésange noire	Protégée	03/06/2014
<i>Phoenicurus ochruros</i> (S. G. Gmelin, 1774)	Rougequeue noir	Protégée	03/06/2014
<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1887)	Pouillot véloce	Protégée	03/06/2014
<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1887)	Pouillot véloce	Protégée	03/06/2014
<i>Prunella modularis</i> (Linnaeus, 1758)	Accenteur mouchet	Protégée	03/06/2014
<i>Pyrrhula pyrrhula</i> (Linnaeus, 1758)	Bouvreuil pivoine	Protégée	03/06/2014
<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire	Protégée	03/06/2014
<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	Merle noir	Non protégée	03/06/2014

La faune pouvant se déplacer, les travaux n'entraîneront pas d'impact direct et irrémédiable sur les espèces. Seul les nids, pontes et autres nichées de jeunes individus ne pouvant se mouvoir reste vulnérable.

Néanmoins, dans l'optique là encore d'éviter tout impact, les travaux seront réalisés à l'automne (octobre 2017), période à laquelle l'ensemble des espèces se seront reproduite et où les jeunes individus seront déjà en âge de voler.

La zone, au regard d'une dominante arbustive dense, semble peu propice au Tétralyre. Le diagnostic Tétralyre initié sur le domaine en 2016 sera finalisé en 2018.

L'observatoire du domaine n'a pas permis à aujourd'hui d'identifier d'autres espèces animales d'intérêts dans le zonage de ces trois projets.

Les stations de lycopodes les plus proches du projet sont à plus de 200 m des travaux et à 80 m de dénivelé de la piste.

Au regard des éléments ci-dessus l'impact sur la Faune & la Flore peut être qualifié de faible.

✓ **Le contexte Hydrographique :**

Aucun cours d'eau n'est présent dans l'emprise des différents projets.

✓ **Le zonage réglementaire :**

Parc National de la Vanoise :

Le projet est situé à 4.3 Km de la zone centrale du Parc National de la Vanoise

Zone Naturel Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique :

Le projet n'est pas localisé dans une ZNIEFF de type 1 ou 2. A proximité on retrouve :

- La ZNIEFF 1 n° 73150012 « Aiguille Rousse » situé à 2700 m du projet
- La ZNIEFF 1 n° 73000034 « Marais d'Arc 2000 » à une distance de 2750 m du projet
- La ZNIEFF 2 n°7315 : « Massif de la Vanoise » situé à 2200 m du projet
- La ZNIEFF 1 n° 73150030 « Forêt de Malgovert et Rhonaz » situé à 3300 m du projet

Zones d'Intérêt Communautaire pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) :

L'aire d'étude n'est pas localisée dans une ZICO. La plus proche (RA11 Parc National de la Vanoise) est localisée à 3.3 km

NATURA 2000 :

Aucune SIC ou ZPS n'est répertorié sur l'emprise du projet. A proximité on retrouve :

- Site SIC/ZPS n°FR8201783 « Massif de la Vanoise » situé à 4.3 Km

Arrêté de Protection Préfectoral de Biotope :

L'APPB le plus proche du projet est situé sur la commune de Bourg Saint Maurice (Ruisseau de l'Eglise à 285 m)

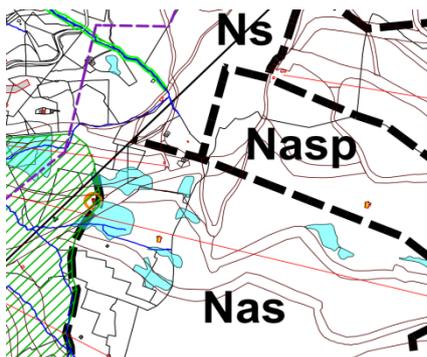
Réserves naturelles :

La réserve naturelle la plus proche du projet est la réserve naturelle nationale des Hauts de Villaroger située à 3.8 Km du projet.

Document d'urbanisme:

La commune de Bourg Saint Maurice a réactualisé son PLU le 13 mars 2014. Le projet se situe sur 2 zones :

- Nas ou Nasp : Espaces naturels et d'alpages, destiné aux équipements et aménagements en vue de la pratique du ski, et aux remontées mécaniques. D'après l'article N2, sont autorisés en zone Ns « l'ensemble des installations et travaux à condition d'être liés à l'exploitation et à la sécurité du domaine skiable, sous réserve de ne pas compromettre la sécurité du domaine skiable »



L'indice « a » indique la présence d'alpages.

L'indice « s » définit la présence de domaine skiable

L'indice « p » signale la présence d'un périmètre de captage

Le projet est compatible avec les documents d'urbanisme de la commune

Risques Naturels :

- Le secteur d'étude n'est pas dans l'emprise du PPRNP (Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles) de la commune de Bourg Saint Maurice. En revanche, la CLPA signale quelques secteurs avalancheux en bordure du projet. En exploitation hivernale le niveau de risque sera identique au niveau actuel. Le secteur étant sécurisé dans le cadre du PIDA.



Extrait de la CLPA

- Risque de crue torrentiel et d'inondation : Risque nul, absence de cours d'eau sur l'emprise du projet.

L'impact « risques naturel » est faible

Périmètre de protection de Captage (voir cartographie):

Une partie du projet est compris dans l'emprise du périmètre rapproché de « Froide Fontaine ». Le reste de la zone à terrasser est situé en dehors de tous captages. Le captage est soumis à une DUP en date du 19 février 2015.

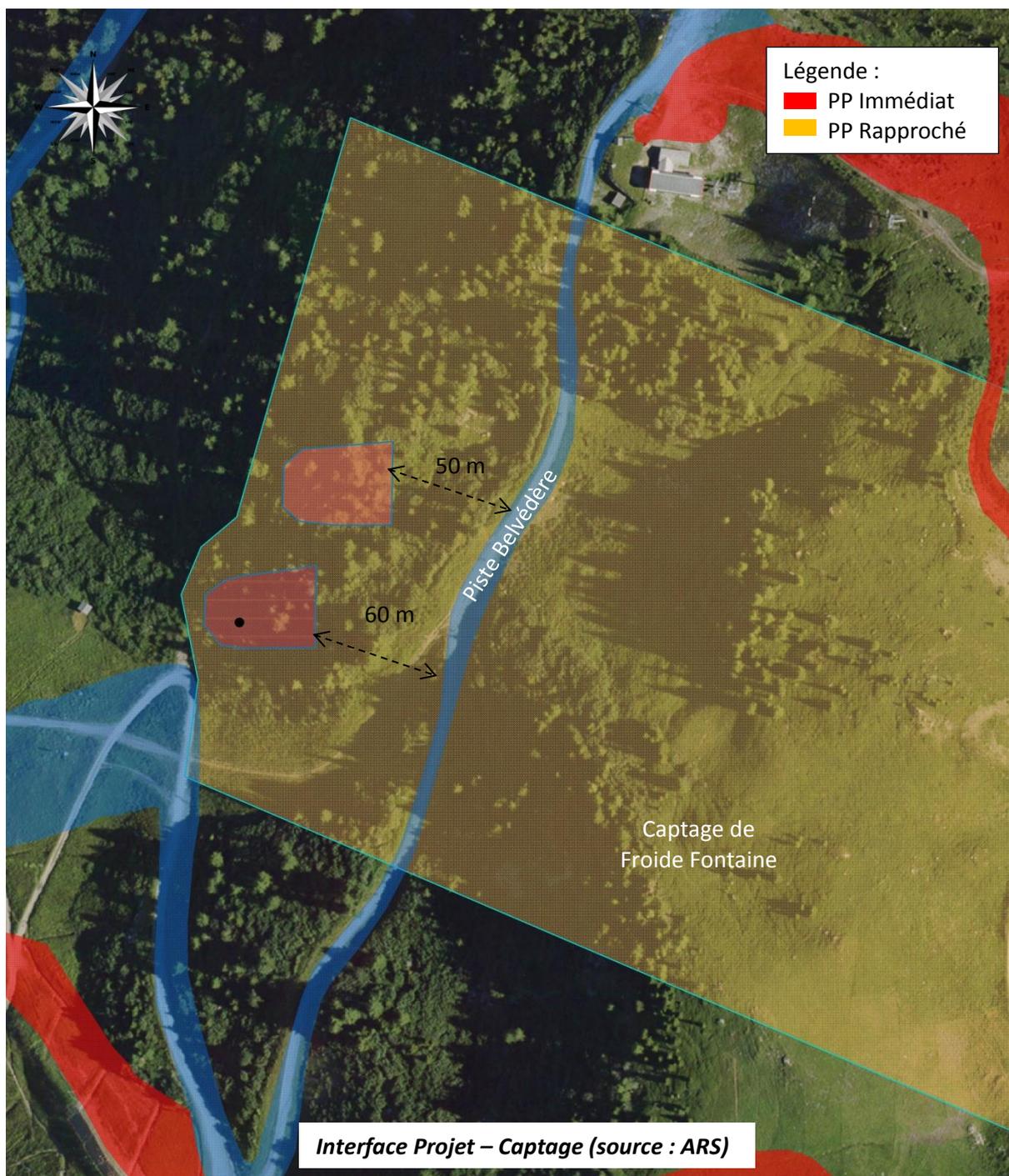
Extrait de l'article 8.2 de la DUP, listant les interdictions inhérentes au périmètre rapproché :

Les excavations supérieures à 2,00 mètres de profondeur dans les périmètres de protection rapprochée des captages de Rocher Fendu, Froide Fontaine, les Rêches, et Versoye les Granges. Tout projet nécessitant des excavations plus profondes que la limite fixée ci-avant devra faire l'objet d'un avis de l'autorité sanitaire qui pourra le cas échéant solliciter l'avis d'un hydrogéologue agréé,

Les déblais envisagés n'excèdent pas 2 m (voir projet annexe 4), le projet respecte donc les prescriptions de la DUP en vigueur.

Toutefois ADS propose plusieurs mesures concrètes afin d'éviter tous impacts en phase travaux:

- Stationnement des engins de chantier et stockage des réserves de carburant (double enveloppe) en dehors du PPR.
- Information écrite et oral des entreprises par la maîtrise d'ouvrage tout au long du chantier, de la consultation à la réalisation.
- Balisage du cheminement des véhicules et aires de stockage.
- Présence de bacs de rétention sur le chantier.



Le respect de la DUP et les mesures proposées permettront d'éviter tous impacts sur la ressource

C. Conclusion et synthèse des enjeux environnementaux

Grace à l'observatoire environnemental du domaine et à la réalisation de prospections complémentaires, nous avons pu identifier en amont du projet les enjeux environnementaux.

En conséquence nous avons mené une réflexion poussée afin de définir un projet respectant au mieux les habitats, la faune et la ressource en eaux.

Ce processus environnemental « projet » est issu de la démarche qualitative mise en place par ADS depuis maintenant plusieurs années.

A noter que le projet:

- N'entraîne pas la destruction d'habitats d'intérêts ou protégés
- N'est pas localisés dans un zonage naturel réglementaire (Natura 2000, ZNIEFF, APPB...).
- Est compatible avec les différents documents d'urbanisme de la commune de Bourg Saint Maurice.
- N'est pas de nature au vu de la DUP du Captage de Froide Fontaine, à impacter la ressource en eaux potable.
- N'est pas concerné pas des thématiques de risques naturels, hormis pour les avalanches (traité dans le cadre du PIDA).
- N'empiète sur aucun monument historique, ni site archéologique répertorié.
- N'entraîne pas la destruction espèces protégées floristiques ou faunistique
- Sera réalisé à l'automne pour éviter tous impacts sur l'avifaune

⇒ **Le projet présenté dans ce dossier, s'inscrit dans un contexte environnemental peu sensible et ne semble pas nécessiter la réalisation d'une étude d'impact.**